

## INFORMATIONS DE L'AFSORL ET DE LA SFORL CONCERNANT L'UTILISATION DE LA VENTILATION PAR PRESSION POSITIVE CONTINUE (PPC) DURANT L'ÉPIDÉMIE DU COVID-19

**01 AVRIL 2020**

[Association Française du Sommeil en ORL](#)

Il n'y a actuellement pas de littérature précise sur l'usage de la PPC chez les patients COVID POSITIFS. En revanche, la fuite intentionnelle au masque et les forts débits d'air délivrés par la machine pourraient contribuer à diffuser le virus dans l'environnement du patient, et exposer son entourage proche.

C'est pourquoi, le 19 mars 2020, la SPLF (Société de Pneumologie de Langue Française) a diffusé les recommandations suivantes :

[http://splf.fr/wp-content/uploads/2020/03/Apnee-du-sommeil-COVID\\_19-190320.pdf](http://splf.fr/wp-content/uploads/2020/03/Apnee-du-sommeil-COVID_19-190320.pdf)

**En cas d'infection à COVID-19 confirmée ou suspectée chez un patient maintenu à son domicile** : Ne pas utiliser sa PPC à proximité de son entourage familial (chambres séparées si possible). Un arrêt temporaire du traitement pendant la durée de contagiosité pourra être discuté avec le médecin prescripteur (impossibilité de chambres séparées et conjointe ou conjoint à risque dans la chambre). La toux peut rendre la PPC difficile à tolérer. En cas de poursuite du port de la machine, Il convient de manipuler la machine après nettoyage des mains et de nettoyer quotidiennement la machine après utilisation. Après disparition des symptômes du COVID chez un patient initialement symptomatique, il convient d'enfermer la machine 3 jours dans un sac poubelle avant réutilisation et de nettoyer la machine afin de s'assurer de

l'absence de virus vivant et d'utiliser un nouveau tuyau (à demander au prestataire si besoin)

La suspicion peut être évoquée soit en présence de signes cliniques classiques évocateurs d'infection à COVID-19, une anosmie ou la présence d'une personne contact, COVID positif, au domicile du patient.

**En cas d'infection à COVID-19 confirmée ou suspectée chez un patient hospitalisé :**

Arrêt de la PPC dans l'attente du résultat du test diagnostique COVID-19.

Si COVID-19 confirmé : poursuite avec modification de l'interface selon les recommandations du GAV-02. (<http://splf.fr/wp-content/uploads/2020/03/LES-PROCEDURES-DU-GAVO2-ProtectionVirale2020-MAJ14mars2020-2.pdf>); en cas d'impossibilité d'appliquer ces recommandations, discussion d'arrêt du traitement pendant la durée de contagiosité.

*Dr. Emilie Bequignon, Présidente AFSORL, Créteil*

*Dr. Pierre-Louis Bastier, Bordeaux*

*Dr. Nathalie Aisenberg, Vauban*

*Dr. Françoise Durand, Levallois-Perret*

*Dr. Pascal Lestang, La Rochelle*

*Dr. Darius Abedipour, Villeurbanne*

*Pr. Vincent Couloigner, Paris, Secrétaire Général de la SFORL*

*Pr. Emmanuel Lescanne, Tours, Président du Collège ORL & CCF*

*Dr. Nils MOREL, Grenoble, Président du SNORL*

*Dr. Jean-Michel Klein, Paris, Président du CNP ORL*